

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 3125)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS44

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.